Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260119-2026_01-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-neuf janvier deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le treize janvier deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**Présents (14) :** Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Franck BEAUFILS, Amandine BRENAND, Sophie GUYON, Loic DE COURLON, Eric LEGRAND.

**Représentés (5) :** Romain ANDRIEUX pouvoir à Michel PENHOUET ; Frédérique DYEVRE BERGERAULT pouvoir à Françoise RIOU ; Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Bérengère HENNACHE ; Eric FROMONTpouvoir à Franck BEAUFILS ; Florence ADAM pouvoir à Ludivine MARGELY.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

## Délibération n°01-2026
## Nomination d'un secrétaire de séance

***Rapporteur : Michel PENHOUËT***

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

- ***NOMME*** *Monsieur Franck BEAUFILS secrétaire de séance.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)